

Extérieurs

À la charge du locataire :

- 48 Arbres > élagage
- 49 Grillage, tendeurs, poteaux
- 50 Portail et portillon
- 51 Terrasse, auvent > démoussage
- 52 Porte d'entrée et de garage (sauf serrure et crémone)
- 53 Porte d'entrée et de garage > ouverture suite à clé cassée dans la serrure ou vandalisme (informations au dos du dépliant)
- 54 Clé > refaite en cas de casse, perte ou vol
- 55 Vitres > remplacement en cas de casse (informations au dos du dépliant)
- 56 Attaches extérieures de volets et espagnolettes intérieures
- 57 Lames de volets

- 58 Canalisation d'eau (fosse septique et tout-à-l'égout) > débouchage (pavillons)
- 59 Gouttière, chéneau (pavillons)
- 60 Antenne télévision individuelle > remplacement (sauf vétusté)
- 61 Boîte aux lettres

Logélia :

- 62 Porte de garage et d'entrée > réglage
- 63 Serrure, crémone de la porte d'entrée et de garage > remplacement
- 64 Antenne télévision collective > remplacement complet



*Sous réserve des conditions de votre contrat.

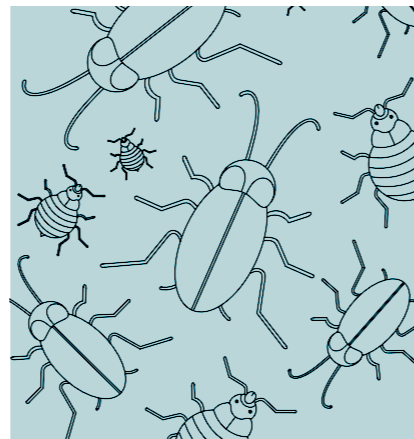
Vol, vandalisme, dégât des eaux... Je fais une déclaration à mon assurance !*

Si ma porte ou ma vitre a été endommagée à cause d'une effraction (avec ou sans vol) ou d'un acte de vandalisme,

je contacte mon assurance pour que les réparations me soient remboursées.

Je n'oublie pas de déposer plainte pour que mon assurance fonctionne !

Si je suis victime d'un dégât des eaux, je contacte également mon assurance.



Blattes, puces de plancher : Qui paye quoi ?

Seul le produit pour désinsectiser m'est facturé, sauf si je suis à l'origine de l'infestation. Dans ce cas, l'intervention de l'entreprise de désinsectisation est à ma charge.

Quant aux punaises de lit, je prends en charge la désinsectisation à 100% (sauf dans les 6 premiers mois qui suivent mon entrée dans le logement).



Une question ?

Nos équipes vous répondent au
05 45 38 66 00

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Le vendredi jusqu'à 16h00.



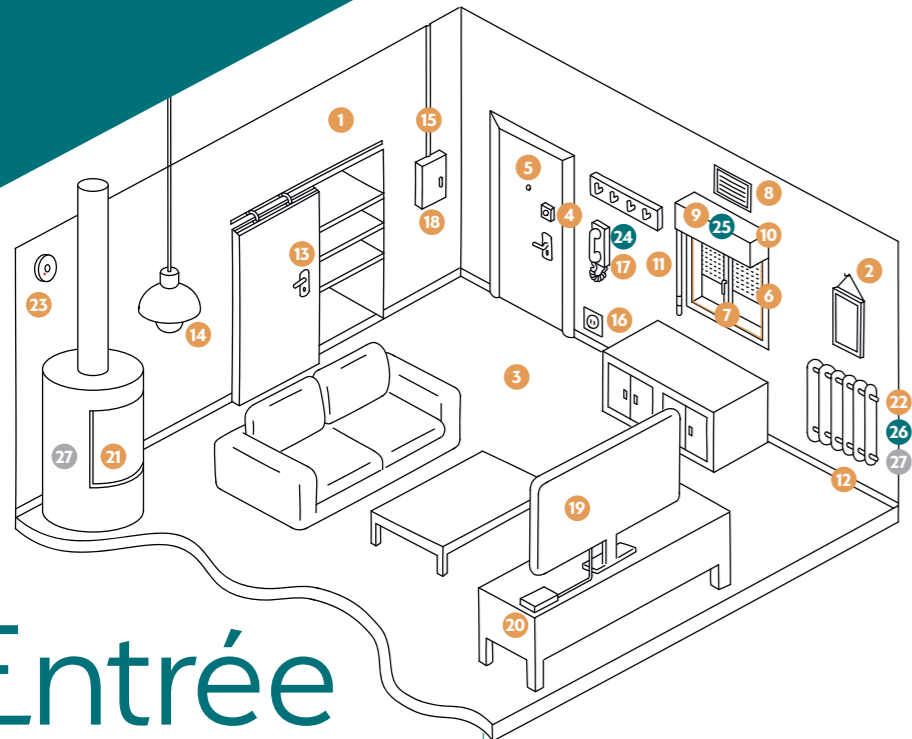
SECTEURS COGNAC
& RURAL



ENCORE - O NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Réparations & entretien de mon logement Qui fait quoi ?

Entrée Séjour



À la charge du locataire :

- 1 Peinture et tapisserie des murs et plafonds
- 2 Trous dans les murs > rebouchage
- 3 Revêtements de sol
- 4 Verrou et barillet
- 5 Judas
- 6 Joints et mastic (*fenêtre*)
- 7 Poignée et crémone des fenêtres et serrure des baies vitrées
- 8 Grille d'entrée d'air > nettoyage, remplacement
- 9 Volet roulant cassé > réparation (*si utilisation anormale*)
- 10 Volets, stores > graissage
- 11 Manivelle et sangle volet
- 12 Plinthes
- 13 Placard
- 14 Ampoule, cache-plafonnier

- 15 Baguettes, gaines de protection (*électricité*)
- 16 Interrupteurs, prises
- 17 Remplacement sonnette et combiné interphone
- 18 Fusibles
- 19 Chaînes télé > réglage
- 20 Petit équipement TV (*TNT, amplificateur*) > remplacement
- 21 Joint vitre et grille d'amenée d'air insert
- 22 Radiateur > refixation
- 23 Détecteur de fumée

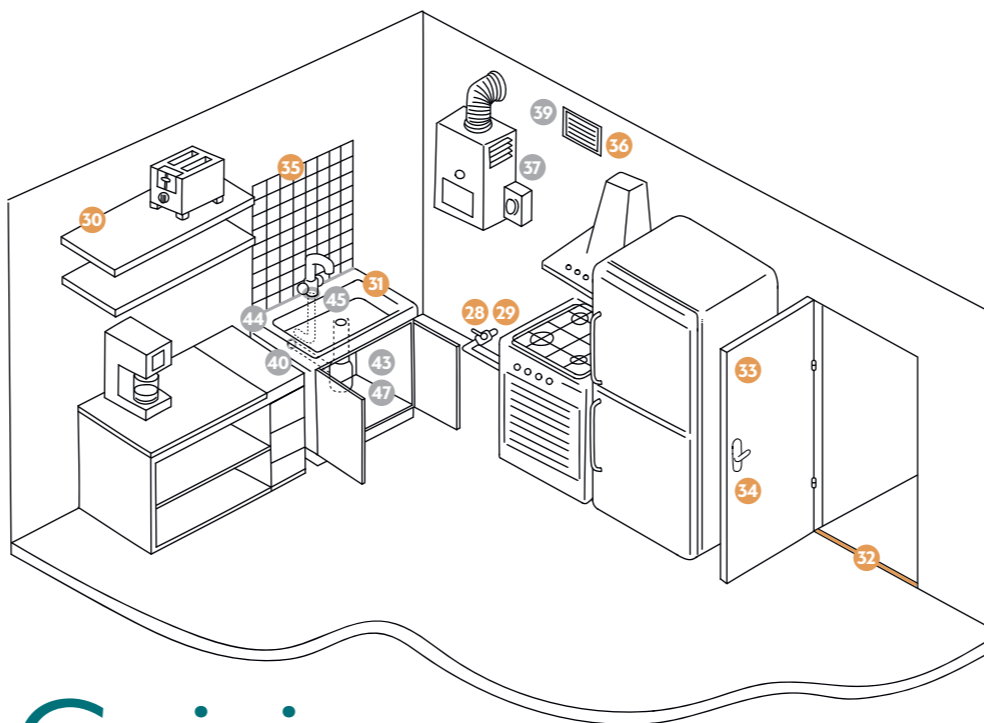
Logélia :

- 24 Système interphonie : sonnerie, micro, ouverture, haut-parleur (*électronique*)
- 25 Volet roulant électrique bloqué > réparation (*si utilisation normale*)
- 26 Système de chauffage électrique

Sous contrat d'entretien :

- 27 Système de chauffage gaz et granulés

Cuisine



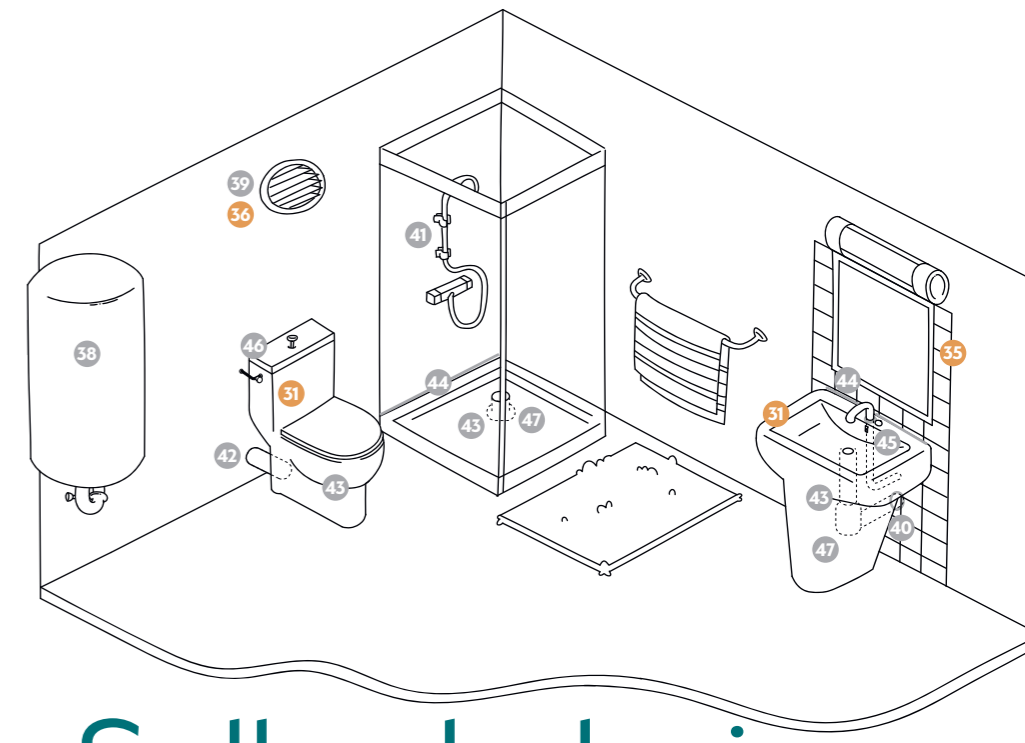
À la charge du locataire :

- 28 Robinet de gaz et siphon > vérification
- 29 Tuyau gaz et raccordement > remplacement si périmé ou défectueux
- 30 Etagères et fixations
- 31 Évier, lavabo, WC > réparation si fêlé, cassé, éclats émail, nettoyage dépôt calcaire
- 32 Barres de seuil
- 33 Porte intérieure
- 34 Poignée et serrure
- 35 Carreaux et joints de faïence
- 36 VMC > nettoyage grille

Les contrats d'entretien des entreprises :

Logélia a signé des contrats avec des entreprises pour l'entretien du chauffage individuel, du ballon d'eau chaude, de la ventilation mécanique contrôlée (VMC), du ballon solaire, de la pompe à chaleur et de certains équipements de robinetterie. Ces prestations sont incluses dans les provisions de charges que je paye chaque mois. **Je peux retrouver ces informations dans les documents qui m'ont été remis à mon entrée dans le logement.**

Salle de bain



Sous contrat d'entretien :

- 37 Chaudière
- 38 Ballon d'eau chaude
- 39 VMC (*hors nettoyage grille*)
- 40 Collier (*attache le tuyau d'évacuation au mur*)
- 41 Pommeau, support et flexible de douche
- 42 Pipe WC > détartrage, débouchage

- 43 Canalisation d'eau > débouchage
- 44 Joints silicone (*baaignoire, douche, lavabo, évier*)
- 45 Joint sur la tête de robinet
- 46 Mécanisme chasse d'eau et robinet d'arrêt
- 47 Siphon et bonde vidage



Le locataire est responsable de l'entretien courant et des menues réparations. (Article 605 au Code Civil)

Le propriétaire, Logélia, est responsable des grosses réparations.

TOUTE DÉGRADATION EST À LA CHARGE DU LOCATAIRE.
(Article 7 de la loi du 6/7/89)